Noble — Contrée
COMMUNE

Constructions

Tél. +41 27 564 63 00

Conformément aux conditions générales du permis de construire et à l'article 47 de l'OC, le requérant doit :

- Aviser le service mentionné ci-dessus de la fin des travaux autorisés
- Obtenir le permis d'habiter ou d'exploiter **avant** d'emménager dans les locaux.

Cette affiche relative à l'avis ci-dessous devra être dûment remplie et transmise, en temps utile, au service précité par courrier ou courriel

Fiche de déclaration de la fin des travaux et demande du permis d'habiter

N° de dossier : _____

Requérant : _____

Direction des travaux : _____

Propriétaire du fonds : _____

Sujet : _____

Situation
- Lieu : _____
- Nom local : _____
- Parcelle(s) N°(s) : _____

Fin des travaux le : _____

Prise de possession du logement : _____

Lieu et date : _____

Nom, prénom et signature : _____

Note interne : dès réception, à transmettre une copie aux services de la facturation, de la fiscalité et du cadastre

noble-contree.ch

Commune de Noble-Contrée
Avenue St-François 6 – CP 8
3968 Veyras

Informations
027 564 63 00
administration@noble-contree.ch

Horaires du guichet d'accueil
lu au ve : 08 h 00 – 12 h 00
me : 13 h 30 – 18 h 00